



RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Office régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.,
Calgary, AB Canada T2R 0A8
Courriel : proposals.propositions@cer-rec.gc.ca

MODIFICATION DE L'INVITATION pour d'OFFRES à COMMANDES

Commentaires

Document n'est pas contient des exigences
Relatives à la sécurité

Proposition à : Régie de l'énergie du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Sujet		
Services linguistiques		
N° de l'invitation	N° modif.	Date
84084-20-0083	001	23 juillet 2021
L'invitation prend fin		Fuseau horaire
à	02:00 PM – 14h00	Heure normale des Rocheuses (HNR)
le	06 août 2021	
F.A.B.		
Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Autre: <input type="checkbox"/>
Adresser toute demande de renseignements à :		
Carol Hambleton		
Code regional et N° de téléphone	N° de télécopieur / courriel	
	Carol.Hambleton@cer-rec.gc.ca	
Destination – des biens, services et construction		

Instructions : Voir aux présentes

Livraison exigée	Livraison proposée
Voir aux présentes	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
N° de téléphone	
courriel	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification 001 vise à répondre aux questions posées par les soumissionnaires potentiels pour la demande de soumissions # 84084-20-0083 comme suit :

Clarification # 1 :

Tous les documents doivent refléter l'invitation à soumissionner # 84084-20-0083.

Question #1

Émission avec le contenu en 4.1.1.Critères techniques cotés.

Répondre #1 :

Les critères ci-dessous sont fournis, étant donné qu'il y eu un problème dans l'établissement des critères notés par point dans le document DOC original.

Ajouter : Critères d'évaluation de critères techniques cotés.

Critères techniques cotés (CT)			
N°	Critère technique coté	Instructions pour la préparation des soumissions	Pondération (points)
Ressources pour les formations linguistiques			
Ressource expérimentée			
R1.1	Le soumissionnaire doit démontrer que sa société offre depuis au moins cinq (5) ans des formations linguistiques en français et en anglais à des adultes œuvrant dans le secteur fédéral, provincial ou municipal ou dans de grandes sociétés comptant plus de 1 000 employés.	Renseignements pertinents pour l'évaluation : 1) Nom de l'organisation à qui les services ont été fournis; 2) Nombre d'heures de formation offertes pour chaque contrat; 3) Nombre de ressources fournies; 4) Nombre de candidats pour chaque contrat; 5) Niveaux de compétence des candidats (gouvernement fédéral) auxquels les formations ont été offertes; 6) Taux de succès pour chaque contrat; 7) Coordonnées du client du gouvernement fédéral.	Points attribués : Moins de cinq (5) ans d'expérience – 0 point Cinq (5) ans – 5 points De six (6) à dix (10) ans – 10 points Plus de dix (10) ans – 15 points Nombre maximum de points – 15 points
R1.2	Le soumissionnaire doit démontrer que sa société emploie plus de ressources que le	Renseignements pertinents pour l'évaluation : 1) Nom de chacune des	Points attribués : Moins que les trois (3)



	<p>nombre minimum requis de trois (3), dont deux (2) pouvant offrir des formations linguistiques en français aux adultes.</p>	<p>ressources proposées;</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée; 3) Niveau de compétence fédéral le plus élevé pour lequel chaque ressource proposée a offert des formations; 4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe). 	<p>ressources exigées au critère O5 – 0 point</p> <p>Une (1) ressource supplémentaire – 2 points</p> <p>Deux (2) ressources supplémentaires – 4 points</p> <p>Trois (3) ressources supplémentaires – 6 points</p> <p>Quatre (4) ressources supplémentaires – 8 points</p> <p>Plus de quatre (4) ressources supplémentaires – 10 points</p> <p>Nombre maximum de points – 15 points</p>
<p>R1.3</p>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que sa société propose le nombre minimum requis de trois (3) ressources, dont une (1) pouvant offrir des formations linguistiques en anglais aux adultes.</p>	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chacune des ressources proposées; 2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée; 3) Niveau de compétence fédéral le plus élevé pour lequel chaque ressource proposée a offert des formations; 4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe). 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins que les trois (3) ressources exigées au critère O5 – 0 point</p> <p>Une (1) ressource supplémentaire – 2 points</p> <p>Deux (2) ressources supplémentaires – 4 points</p> <p>Trois (3) ressources supplémentaires – 6 points</p> <p>Quatre (4) ressources supplémentaires – 8 points</p> <p>Plus de quatre (4) ressources supplémentaires – 10 points</p>



			Nombre maximum de points – 15 points
R1.4	Le soumissionnaire doit démontrer que toutes les ressources proposées offrent depuis au moins trois (3) ans des formations linguistiques en français et en anglais à des adultes œuvrant dans le secteur fédéral, provincial ou municipal ou dans de grandes sociétés comptant plus de 1 000 employés.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de l'organisation à qui les services ont été fournis; 2) Nombre d'heures de formation offertes pour chaque contrat; 3) Nombre de ressources fournies; 4) Nombre de candidats pour chaque contrat; 5) Niveaux de compétence des candidats (gouvernement fédéral) auxquels les formations ont été offertes; 6) Taux de succès pour chaque contrat; 7) Coordonnées du client du gouvernement fédéral. 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 3 ans d'expérience – 0 point</p> <p>Trois (3) ans – 5 points</p> <p>Quatre (4) ans – 10 points</p> <p>Cinq (5) ans – 15 points</p> <p>Six (6) ans – 20 points</p> <p>Plus de six (6) ans d'expérience – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.5	Le soumissionnaire doit démontrer que toutes les ressources proposées possèdent au moins trois (3) années d'expérience de la prestation de formations linguistiques en français à des adultes œuvrant dans le secteur fédéral, provincial ou municipal ou dans de grandes sociétés comptant plus de 1 000 employés.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de l'organisation à qui les services ont été fournis; 2) Nombre d'heures de formation offertes pour chaque contrat; 3) Nombre de ressources fournies; 4) Nombre de candidats pour chaque contrat; 5) Niveaux de compétence des candidats (gouvernement fédéral) auxquels les formations ont été offertes; 6) Taux de succès pour chaque contrat; 7) Coordonnées du client du gouvernement fédéral. 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 3 ans d'expérience – 0 point</p> <p>Trois (3) ans – 5 points</p> <p>Quatre (4) ans – 10 points</p> <p>Cinq (5) ans – 15 points</p> <p>Six (6) ans – 20 points</p> <p>Plus de six (6) ans d'expérience – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.6	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que les deux (2) exigées au critère O5, ont offert à	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chacune des 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de</p>



	des adultes plus de 100 heures de formation linguistique en français jusqu'au niveau de compétence A du gouvernement fédéral.	<p>ressources proposées;</p> <p>2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée;</p> <p>3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données;</p> <p>4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe).</p>	<p>formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.7	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que celle exigée au critère O5, ont offert à des adultes plus de 100 heures de formation linguistique en anglais jusqu'au niveau de compétence A du gouvernement fédéral.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <p>1) Nom de chacune des ressources proposées;</p> <p>2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée;</p> <p>3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données;</p> <p>4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe).</p>	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.8	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que celle exigée au critère O5, ont offert à des adultes au moins 100 heures de formation linguistique en français jusqu'au niveau de compétence B du gouvernement fédéral.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <p>1) Nom de chacune des ressources proposées;</p> <p>2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée;</p> <p>3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données;</p> <p>4) Moyen employé par</p>	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de</p>



		chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe).	<p>formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.9	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que celle exigée au critère O5, ont offert à des adultes au moins 100 heures de formation linguistique en anglais jusqu'au niveau de compétence B du gouvernement fédéral.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chacune des ressources proposées; 2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée; 3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données; 4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe). 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.10	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que celle exigée au critère O5, ont offert à des adultes au moins 100 heures de formation linguistique en français jusqu'au niveau de compétence C du gouvernement fédéral.	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chacune des ressources proposées; 2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée; 3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données; 4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe). 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de</p>



			points – 25 points
R1.11	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées, autres que celle exigée au critère O5, ont offert à des adultes au moins 100 heures de formation linguistique en anglais jusqu'au niveau de compétence C du gouvernement fédéral.</p>	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de chacune des ressources proposées; 2) Nombre d'heures de formation fournies par chaque ressource proposée; 3) Nombre de candidats à qui des formations ont été données; 4) Moyen employé par chaque ressource proposée pour donner ses formations (en ligne ou en classe). 	<p>Points attribués :</p> <p>Moins de 100 heures de formation – 0 point</p> <p>De 101 à 199 heures de formation – 5 points</p> <p>De 200 à 299 heures de formation – 10 points</p> <p>De 300 à 399 heures de formation – 15 points</p> <p>De 400 à 499 heures de formation – 20 points</p> <p>500 heures ou plus de formation – 25 points</p> <p>Nombre maximum de points – 25 points</p>
R1.13	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il dispose des moyens (bureau ou ressource) pour offrir des formations en personne aux bureaux de la Régie situés dans les villes ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vancouver 2) Calgary 3) Montréal 		<p>Points attribués :</p> <p>Cinq (5) points par emplacement.</p> <p>Nombre maximum de points – 15 points</p>
R1.12	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents attestant que toutes les ressources proposées ont obtenu un des diplômes ou la certification ci-dessous :</p> <p>Diplôme d'une université canadienne reconnue dans le domaine de la linguistique;</p> <p>Diplôme d'une université canadienne reconnue dans un domaine lié à la linguistique;</p> <p>Diplôme d'une université reconnue à l'étranger dont la langue d'enseignement principale est le français. (Remarque : une liste des institutions reconnues se trouve sur le site Web du <u>Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux</u>.);</p>	<p>Renseignements pertinents pour l'évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Nom de l'établissement postsecondaire; 2) Domaine; 3) Si la ressource détient l'attestation de TESL, indiquer quand elle a été obtenue. 	<p>Points attribués :</p> <p>Diplôme d'une université canadienne dans le domaine de la linguistique – 20 points</p> <p>Diplôme d'une université reconnue à l'étranger dans le domaine de la linguistique – 20 points</p> <p>Diplôme d'une université canadienne dans un domaine lié à la linguistique – 15 points</p> <p>Diplôme d'une université reconnue à</p>



	Attestation professionnelle de TESL Canada.		l'étranger dans un domaine lié à la linguistique – 10 points Attestation professionnelle de TESL Canada – 5 points Nombre maximum de points – 25 points <i>(Diplôme dans le domaine de la linguistique plus attestation de TESL)</i>
		Total global des points alloués	285 points
		Nombre minimal de points total	171 points

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.